

Le programme PROTEGE est lancé



Les 17 et 18 juillet, les pays concernés par le programme PROTEGE financé par l'Union européenne se sont retrouvés pour le premier comité de pilotage. L'idée de ce premier rendez-vous était de définir les résultats attendus autour des quatre grandes thématiques liées à l'environnement. Les équipes en charge de la coordination du projet vont maintenant pouvoir commencer à financer des actions concrètes.

Pas moins de 36 millions d'euros, soit près de 4,3 milliards de francs, seront consacrés au financement de projets liés à la protection de l'environnement dans les quatre ans. Le programme régional océanien des

territoires pour la gestion durable des écosystèmes (PROTEGE) concerne la Polynésie française, Pitcairn, Wallis-et-Futuna et la Nouvelle-Calédonie. L'objectif général de ce programme, qui s'inscrit dans la continuité du projet INTEGRE, est de « *construire, dans le cadre d'une coopération régionale, un développement durable et résilient des économies des PTOM face au changement climatique en s'appuyant sur la biodiversité et les ressources naturelles renouvelables* ».

Le comité de pilotage a fini par valider les résultats attendus qui vont permettre la déclinaison concrète de PROTEGE sur le terrain, au travers du financement d'actions définies dans les plans de mise en œuvre autour des quatre grands thèmes : l'agriculture, la pêche côtière et l'aquaculture, l'eau, les espèces envahissantes.

L'agriculture bénéficiera du plus gros budget avec quasiment un milliard de francs alloué aux différentes actions. Le premier objectif est de permettre la transition alimentaire au sens où le programme doit conduire la mise en œuvre de systèmes agroécologiques viables. Un objectif qui s'inscrit dans la même dynamique que celle initiée par le forum Agrinnov', porté par la Chambre d'agriculture et organisé à la fin de la dernière mandature. Les nouveaux exécutifs, aussi bien celui de la Nouvelle-Calédonie que des provinces, devront se saisir de ces questions pour définir de nouvelles politiques publiques.

Sans volonté politique, ces objectifs ont peu de chance d'être atteints. Le programme PROTEGE prend tout son sens en accompagnement des politiques publiques plus globales et dans une optique de rapprochement des territoires concernés. La collaboration est une des clefs de voûte de PROTEGE qui prévoit pour chaque grande thématique la création d'une plate-forme régionale. Contrairement à INTEGRE, qui était davantage axé sur des projets pilotes, PROTEGE insiste sur la mutualisation des expériences et le partage des connaissances. Un volet que les territoires ont encore du mal à concrétiser, chacun ayant tendance à travailler de son côté. C'est tout particulièrement le cas de la Nouvelle-Calédonie qui accueille paradoxalement le siège de la CPS, mais peine à bénéficier des programmes développés par la Communauté du Pacifique. Les choses évoluent toutefois avec l'intégration régionale de la Nouvelle-Calédonie et la prise de conscience des élus de ce que peut apporter cette instance régionale.

En matière d'agriculture comme de pêche, PROTEGE prévoit la valorisation des produits issus de ces systèmes agroécologiques ainsi que la sylviculture et plus généralement de la gestion durable des ressources. L'idée étant de promouvoir la consommation de produits locaux afin de limiter les impacts environnementaux. C'est tout particulièrement le cas pour la pêche côtière voire hauturière qui peine à trouver des débouchés pour la restauration hors foyer, comme les cantines, faute de structuration de la filière, en particulier du point de vue de la transformation.

En matière d'eau, le programme devrait également pouvoir s'articuler avec la politique calédonienne de l'eau en construction depuis la tenue du Forum de l'eau de 2018. Il est par exemple question d'élaborer ou de mettre en œuvre des plans de sécurité sanitaire des eaux de consommation (PSSE). Un sujet particulièrement préoccupant pour certaines communes calédoniennes dont les eaux distribuées aux populations affichent parfois des non-conformités importantes. Les PSSE sont un des axes de travail du gouvernement et des communes qui pourront ainsi bénéficier des moyens mis à disposition par l'Union européenne. En creux, ces axes de travail montre aussi toute la difficulté des territoires à assurer la gestion de ces compétences essentielles pour les populations.

Au total, les quatre thèmes sont déclinés en 14 résultats attendus qui seront traduits en 31 activités et 72 opérations qui donneront lieu à la réalisation concrète de 200 à 300 opérations de terrain. Pour bon nombre de sujets, le travail pourra s'appuyer sur les premiers retours du programme INTEGRE et les opérations pilotes qui ont été réalisées dans ce cadre. La coopération entre les territoires, si elle devenait une réalité, devrait insuffler une nouvelle dynamique indispensable.